Cinquante-sixième année. - N° 211 A Samedi 29 et dimanche 30 octobre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1438

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

492 168 570 RCS Nanterre.
MANYMORE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 45235.09 EUR.
Adresse : 11-13, Cours Valmy, Tour Pacific92800 Puteaux.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MANYMORE Société par actions simplifiée Au capital de : 45 235,09 EUR Siège social 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92800 Puteaux N° RCS 492 168 570 RCS Nanterre, est société absorbante PLANETE PATRIMOINE Société par actions simplifiée Au capital de : 99 125,40 EUR Siège social Tour Pacific 11 Cours Valmy 92800 Puteaux N° RCS 484 699 889 RCS Nanterre, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 7 065 780,86 euros Passif : 1 636 419,69 euros Actif net apporté : 4 022 517,91 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Les parties ont retenu un rapport d'échange contractuel d'environ 5,84 actions nouvelles de la société absorbée pour une action nouvelle de la société absorbante, ce qui conduirait à l'émission de 6 713 actions de la société absorbante. En rémunération de l'apport reçu de la société absorbée, la société absorbante procèdera à une augmentation du capital social d'un montant de 11 347,65 euros pour le porter de 45 235,09 euros à 56 582,74 euros, par la création de 6 713 actions nouvelles d'une valeur nominale d'environ 1.69 euros chacune. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur de l'actif net apporté de la société absorbée du fait de la fusion, égale à 4 022 517,91 euros, et le montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, égal à 11 347,65 euros, constituera une prime de fusion d'un montant de 4 011 170,26 euros qui sera inscrite comme telle au bilan de la société absorbante. Date du projet : 24/10/2022 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 25/10/2022, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société PLANETE PATRIMOINE et au nom de la société MANYMORE.